

Mensuel n° 21

MARS 1981

prix 3 F

ISSN 0395 4250



La Guardia Civil entrant manu-militari dans les Cortes, la radio espagnole cessant d'émettre : Soudain l'odeur des années noires remontait à la surface de l'histoire. Comme dans un film, mais avec un « happy end » où le roi finit par épouser la bergère fille du peuple pour faire beaucoup d'enfants : les démocrates. Beau, trop beau ! On ne peut s'empêcher de penser à une mystification, bien menée, afin que la droite légale l'emporte haut la main...

Ce détour sur l'actualité outre-Pyrénées donne une résonance particulière au procès du G.A.R.I. qui s'ouvre à Paris au mois de Mars. En 1974, ils étaient une poignée à se battre contre les ultimes et mortelles convulsions de Franco. En 1981, ils sont jugés aux Assises.

Nous avons voulu leur laisser la parole, à l'intérieur de ce numéro.

ESPAGNE: LA MACHINE

A REMONTER LE TEMPS...

Décidément, l'Espagne de «l'après-Franquisme» ressemble à s'y méprendre à celle de Franco. Preuve hélas magistralement faite par la mort après tortures dans les locaux de la police espagnole d'un militant basque de l'E.T.A. Le lendemain, la police française arrêtait dix militants basques à Ciboure, près de St-Jean-de-Luz, pour éviter sans doute que ceux-ci aient l'idée d'aller se faire massacrer au-delà des Pyrénées. Généreuse France ! En remerciement une tentative de coup d'Etat était tentée en Espagne, certains éléments de l'armée envahissant les Cortes. L'histoire est en train d'inventer la machine à remonter le temps.

Tout est question de décor. Il paraît qu'en Espagne, comme au Portugal, à l'avènement de la démocratie, toutes les gégènes, les tourniquets, les fers, les braseros, les piques et les fouets ont intégralement été peints en rose avec étoile verte par des ouvriers syndiqués ! La démocratie a donné aux tortionnaires d'élégantes cagoules de satin lilas. Et «cara al sol» se chante, comme «la Marseillaise» de Serge Gainsbourg, sur un rythme de Reggae.

Une fois de plus il ne faut pas se payer de mots. Démocratie ! Hé bien la démocratie réelle, celle qui, comme le socialisme réel, existe dans les faits, c'est le gouvernement de quelques uns, pour quelques uns. Dès lors comment s'étonner que la reprise en main du pouvoir politique par la caste politicienne conserve la superbe accumulation des moyens répressifs entreprise par le fascisme ? Les chefs de la police, les bourreaux sont les mêmes. Les archives utilisées par les franquistes (et au Portugal par la P.I.D.E.) sont méticuleusement conservées. Les prisons, symboles de tant de souffrances subies, sont intactes. Les nostalgiques du Caudillo sont en place, dans la police, dans la Guardia Civil, dans l'armée. Calvo Sotelo, premier ministre après Suárez, était ministre de Franco.

Ce qui ronge ce genre de société, ce n'est pas «le problème basque», comme le disent les commentateurs de tout poil. C'est que le «changement» s'est fait par le sommet, par un changement d'équipe dirigeante et n'a en rien affecté les

Le «problème basque» n'est qu'une conséquence. Une fois de plus, une société ce n'est pas un microcosme de notables qui posent leurs fesses sur les bancs d'un quelconque Cortes. C'est la base sociale et le mode de production.

Au Portugal, autre scénario démocratique. Les terres gigantesques et inutilisées occupées par les paysans, exploitées par les coopératives ont été restituées manu-militari, avec mort d'hommes, aux anciens propriétaires oisifs. Les anciens dirigeants réels sont revenus avec force et arrogance, le prolétariat a été démobilisé. Cela rappelle le Chili et l'envoi par le gouvernement Allende de l'armée pour expulser les paysans pauvres. Alors, au Portugal aussi, les structures policières et les dirigeants P.I.D.E. sont intacts et utilisés par le gouvernement «issu du peuple».

L'Espagne s'est même passée du petit sketch habituel, tel qu'il s'est aussi déroulé en France à l'époque de la libération, qui consiste à une petite chasse aux sorcières sans envergure, qui tient de l'exorcisme. Parallèlement tous ceux qui, luttant dans la clandestinité, risquant leur vie, tissant des relations, espérant des lendemains qui chantent après la mort de Franco, se sont trouvés englués, divisés, dans les tractations et les petits pouvoirs bureaucratiques. L'hypothèse syndicaliste révolutionnaire n'y a pas non plus résisté, l'histoire n'étant pas toujours une éternelle répétition hormis, comme le dit Marx, sous forme de

On ne peut pas reprocher à la «démocratie», sociale ou pas, d'avoir liquidé ce petit souffle spontané de transformation sociale. Au contraire, son objectif c'est toujours d'affirmer plus cette domination du capital que le fascisme ne permettait plus d'assurer valablement. Somoza au Salvador, Caetano au Portugal furent lâchés par la finance internationale, ne l'oublions pas. L'abolition des contraintes étatiques pointilleuses qu'imposait le fascisme va dans le sens de cette vague de libéralisme économique qui balaie le vieux et le nouveau continent : Reagan aux U.S.A., Thatcher en Angleterre, les libéraux en R.F.A. (que les ouvriers suivent, c'est autre chose...).

Que la démocratie nourrisse en son sein tous les éléments d'une dictature possible pour les raisons dites plus haut, quoi de moins étonnant. La perpétuelle obsession de l'ordre social dans lequel les ouvriers oeuvrent et les patrons profitent n'a besoin que d'un petit coup de pouce pour employer la méthode forte (en Espagne les lois «anti-terroristes» ont été votées par les socialistes, en France on a la loi Sécurité et Liberté), d'autant plus que les dirigeants élus ont tout autant peur du peuple incontrôlé que des militaires félons, et peut-être plus.

Le coup d'état espagnol a échoué... pour l'instant ! Bravo les députés ! Bravo Juan Carlos ! Bravo l'armée loyaliste ! Bravo le bon peuple ! Bravo la démocratie. Et en attendant la torture dans les prisons d'Etat, dans

INTRODUCTION

1974: L'Espagne vit encore sous la dictature Franquiste. Le 2 mars, Salvador Puig Antich, anarchiste Catalan, est garroté, malgré les nombreux appels, protestations, manifestations et la vague d'indignation qui agitent l'Europe et le monde.

D'autres révolutionnaires risquent le même sort. Face à ce péril, refusant de céder une nouvelle fois à l'impuissance, les groupes d'action révolutionnaires internationalistes (Gari) apparaissent, décidés à lutter dans le but précis d'éviter que le dernier dictateur Européen n'assassine à nouveau.

1981: 7 ans après les tribunaux sont saisis de l'affaire. Dans un premier temps, en janvier 1981, 11 anti-franquistes inculpés dans le cadre de l'enlèvement du banquier Suarez (revendiqué en 1974 par les Gari) comparaissent devant la Cour d'Assises de Paris. De nombreuses personnalités et organisations prennent position en leur faveur. Ils sont acquittés.

Prochainement, du 19 au 31 mars 1981 à Paris, la Cour d'Assises jugera 10 individus inculpés en 1974 et accusés soit d'avoir participé à des actions anti-franquistes revendiquées par les Gari, soit de s'en être indirectement rendus complices.

Certains d'entre eux ont dès cette époque revendiqué leurs actes et s'en sont expliqués tant sur le plan politique que sur le plan humain.

Cependant, 7 années se sont écoulées entre la date des faits et celle du procès, ce qui est déjà peu commun. D'autant plus que ces 7 années durant lesquelles les inculpés ont été mis en liberté, furent marquées par d'importantes modifications politiques notamment en Espagne où:

- Franco mourrait voilà 6 ans.
- La démocratie se substituait à la dictature franquiste.
- Les inculpés Espagnols arrêtés en Espagne sous le régime de Franco, bénéficiaient de l'amnistie décrétée par le nouveau gouvernement

Espagnol. (Les inculpés qui comparaissent aujourd'hui à Paris seraient amnistiés en Espagne !).

Ainsi donc, les événements datant de 1974 liés à la lutte anti-franquiste sont perçus comme appartenant à une époque révolue.

Lointains, abstraits de leur contexte, coupés de leurs motivations, ils peuvent être l'objet de diverses interprétations. On peut vouloir ne retenir que leur aspect formel et spectaculaire, les réduisant à du «banditisme» sans motivations particulières, ou les amalgamer au «terrorisme» actuel d'organisations armées (brigades rouges, E.T.A., I.R.A. ...) dont les Gari par leurs objectifs, leur démarche et leur pratique, se différencient en tous points.

Aussi anachronique que puisse paraître un tel procès, c'est non pas de 1981, mais bien des années 1974-1975 qu'il s'agit, années tragiquement ensanglantées par le «garrotage» de Puig Antich en 1974 suivi de 5 exécutions de 1975.

Il est donc essentiel:

- De resituer les actions dans le contexte historique, politique, social et humain duquel elles sont indissociables.
- De rappeler que les inculpations de faits liés à une «entreprise visant à substituer une autorité illégale à celle de l'Etat» furent à l'origine prononcées par la cour de sûreté de l'Etat juridiction politique, s'il en est. (Ce qui permet une garde à vue de six jours et des perquisitions à toute heure du jour et de la nuit dans les milieux anti-franquistes et libertaires) ce n'est que 17 mois après l'incarcération que la C.S.E. se déssaisit de l'affaire et la confie à la Cour d'Assises. On ne retient alors dans les chefs d'inculpations que les faits bruts, dévoilant ainsi une réelle volonté de «criminalisation».
- De signaler que les faits s'étant produits essentiellement dans le Sud-Ouest (et notamment les régions frontalières comme le pays Basque), les procès auraient logiquement dû être faits dans ces régions où la sensibilité à la lutte anti-franquiste est incomparablement plus grande qu'à Paris.
- D'expliquer ce que furent les Gari, comment ils s'organisèrent et luttèrent pour un objectif qui fut atteint: épargner des vies humaines.



SUR LE PREMIER PROCES

Du 19 au 31 Janvier 1981, dix anti-franquistes inculpés dans le cadre de l'enlèvement du banquier Suarez comparaissent devant la Cours d'Assises de Paris.

ILS ONT TOUS ETE ACQUITTES



SOUTIENS EN FAVEUR DES ANTI-FRANQUISTES JUGÉS A PARIS

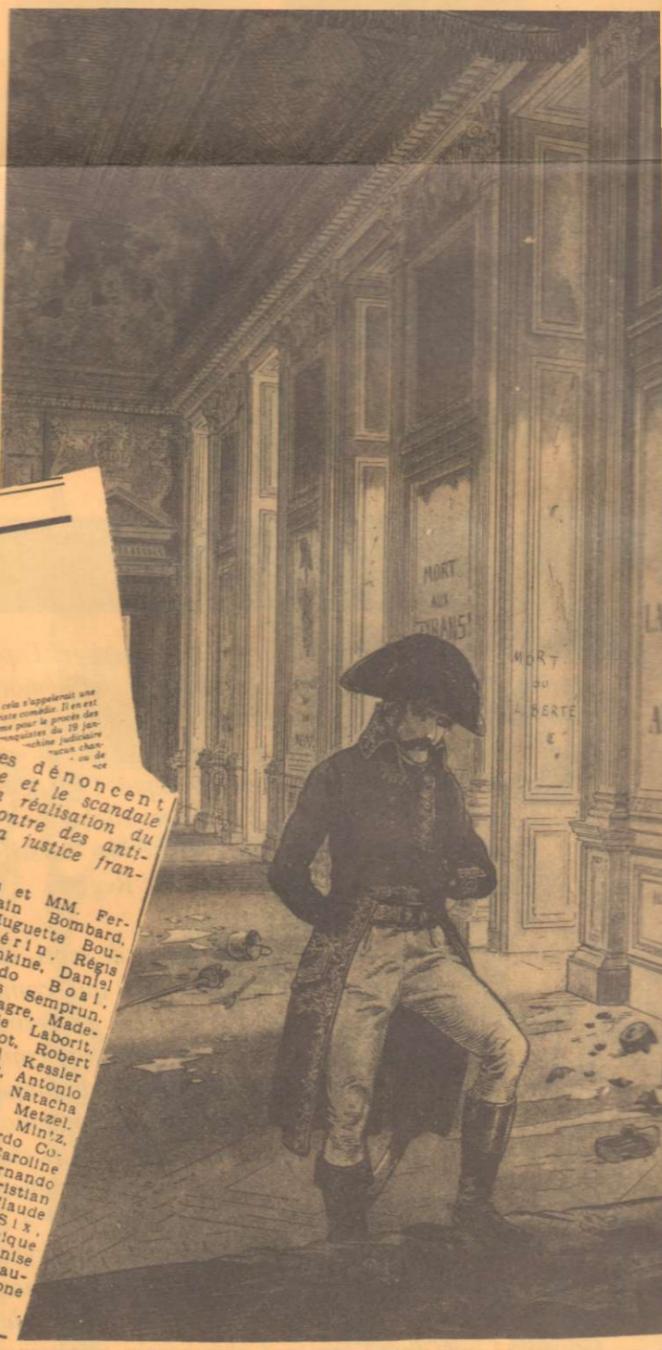
Plus de huit cents scientifiques, parmi lesquels des membres de l'Académie des sciences et du Collège de France, ont signé une pétition pour dénoncer «l'anachronisme et le scandale du procès franquiste ouvert par la justice française et pour affirmer l'innocence de Mme Chastel, Armand Chastel, membre du C.N.R.S., astro-physicien à l'observatoire de Meudon, mort dans un accident d'avion en 1974. De son côté, la Fédération de l'éducation nationale a lancé une campagne de soutien à la lutte contre le procès et ose espérer un bon sens triomphera».

ANACHRONISME Dix militants anti-franquistes devant la cour d'assises de Paris

Six ans après l'enlèvement du banquier Suarez par les G.A.R.I. Les signataires dénoncent «l'anachronisme et le scandale du dernier procès contre des anti-franquistes par la justice française».

Les ravisseurs du banquier Suarez acquittés

LES neuf anti-franquistes accusés de recel ou de complicité dans la séquestration du banquier Balthazar Suarez, en mai 1974, enlevé, séquestré et libéré contre...



Directeur de Publication: Christian Martre Commission paritaire N° 58018 Imprimerie 34 rue des Blanchers Toulouse Correspondance: B.P. 105 - 31013 Toulouse Abonnement: 10 N° : 30F CCP 339434 S - Toulouse

LA PAROLE AUX INCULPES

Ce que les libertaires du G.A.R.I. ne voulurent pas, l'évènement (procès de janvier et mars 81) l'imposa : Notre lutte devait être ANTI-FRANQUISTE. Pourquoi ?

L'attentat de la rue Copernic est symptomatique à cet égard. Le fascisme, sous toutes ses formes, est la caution morale de la Démocratie. Autant l'on agitera l'épouvantail d'une quelconque dictature, autant la démocratie, se sentira-t-elle renforcée et ceci malgré toutes ses failles, ses bavures, ses comportements hypocrites. Car elle laisse à désirer, cette démocratie; qu'il s'agisse du domaine social (l'affaire des immigrés) comme du domaine politique (l'affaire du diamant), qu'il s'agisse du domaine énergétique (le nucléaire problématique) comme du domaine militaire (soldats morts d'épuisement en outre-mer), qu'il s'agisse du domaine économique (super-profit des sociétés prétoilières) comme du domaine écologique (marées noires). Du reste, «si ça marchait bien» le domaine social impliquerait l'existence de patrons, le domaine politique l'existence de chefs, le domaine de la famille l'existence de la belle-mère (quoique) etc..., aussi la démocratie représentative ne nous attire pas outre mesure; les rapports de domination et d'exploitation n'étant, non seulement pas remis en cause mais particulièrement préservés.

Par conséquent nous réduire à de simples anti-franquistes serait, pour le moins incongru suite au tapage de l'année 74. Nos préoccupations se trouvent en deça d'un possible régime néofranquiste et ceci malgré le putsch militaire du nostalgique lieutenant colonel TEJERO. Car ce qui nous préoccupe tout autrement, c'est cette démocratie qui, sous prétexte qu'elle serait meilleure que les autres systèmes existants, s'arrogerait le droit de penser qu'elle ne peut pas être remise en question. Et, en ceci, elle contient déjà, des éléments d'autoritarisme qui d'ailleurs se manifestent tous les jours.

Aussi n'accepte-t-elle (la démocratie) qu'une contestation qui ne remette nullement en cause l'ordre (le désordre) établi. Il n'y a de place que pour une «majorité», en sus d'une «opposition» cautionnaire et qui se dit volontiers anti-franquiste.

C'est, entre autre, pourquoi nous avons peu de chose en commun avec les antifranquistes, avec les antifascistes qui se manifestent à grand tapage dans les sphères politiques et syndicales. Pour nous, le fascisme, le franquisme ne sont en fait que des représentations du système étatique. Ceux-ci mettent en œuvre des structures plus contraignantes que celles dans lesquelles nous coexistons. Bien sûr, nous savons faire des nuances, ces structures sont souvent franchement insupportables et engendrent les drames que nous connaissons. Mais il ne faudrait pas, pour autant, sous prétexte qu'il y a pire, renoncer à des aspirations qui vont dans le sens d'une substitution du pouvoir légal par une réappropriation de notre totale liberté.

Voilà pourquoi la Cour de Sûreté de l'Etat s'était saisie de l'affaire; nous portions atteinte à l'autorité de l'Etat au travers de notre lutte antifranquiste.

Voilà pourquoi la cour d'assises de Paris se saisit de l'affaire des GARI. Pour ne pas montrer que l'Etat français, à l'instar de tous les Etats, porte en soi des éléments du franquisme.

V.M.



DES G.A.R.I.



... " CETTE EXPROPRIATION, COLLE LES PREUVEURS, A POUR BUT D'APPUYER LA LUTTE DU PROLETARIAT CONTRE LA BOURGEOISIE ET L'ETAT CAPITALISTE. " C'EST POURQUOI LES REVOLUTIONNAIRES S'APPROPRIENT POUR LEUR LUTTE L'ARGENT QUI LES CAPITALISTES ONT VOLE A LA CLASSE OUVRIERE. " LA LUTTE QUOTIDIENNE DU PROLETARIAT CONTRE L'EXPLOITATION OBLIGE LES GROUPES REVOLUTIONNAIRES DE COMBAT A MENER LES ACTIONS NECESSAIRES POUR QUE CETTE LUTTE ATTACHE SES OBJECTIFS REVOLUTIONNAIRES. " TANT QUE LA REPRESSION DES CAPITALISTES FRAPPERA LA CLASSE OUVRIERE, LE PROLETARIAT ET TOUS LES REVOLUTIONNAIRES CONTINUERONT D'ATTAQUER LE CAPITAL ET SES VALETS OU QU'ILS SOIENT. "

Communiqué déposé le 18 Novembre 1972 à Barcelone dans une succursale de la Banque Centrale, pendant son "expropriation" par des membres du M.I.L. Barcelone dans une succursale le 18 Novembre 1972 à Barcelone dans une succursale de la Banque centrale.

por los consejos obreros
por el comunismo libertario
por la auto-organización de
la lucha de clase
por la autogestión
a la huelga insurreccional
viva la anarquía



«Nuestra revolución, no es la revolución de los teóricos; tampoco es la revolución que se basa en esquemas fijos o en líneas a seguir; es solamente la revolución de la juventud contra unos sistemas que no son los suyos; contra algo que no ha querido jamás.» — (Puig Antich).

Août 1973. Extraits du texte d'auto-dissolution du M.I.L.

"Le M.I.L. est le produit de l'histoire de la lutte des classes de ces dernières années. Son apparition coïncide avec les grandes luttes prolétariennes démystificatrices des bureaucraties -réformistes ou groupusculaires - qui désirent intégrer cette lutte à leur programme de "partie".

Le M.I.L. naît comme groupe spécifique d'appui aux luttes et fractions du mouvement ouvrier le plus radical de BARCELONE. Il a toujours présent à l'esprit la nécessité d'appuyer la lutte prolétarienne et son appui comme groupe spécifique est matériel, d'agitation, de propagande, en passant par l'action et la parole.

"En Avril 1970, le M.I.L. développe une critique ouverte à toutes les lignes réformistes et gauchistes (cf "Le Mouvement Ouvrier à Barcelone"). Cette même année, il réalise une étude sur la critique du léninisme ("la révolution jusqu'au bout"). Sa critique au dirigisme, au groupuscularisme, à l'autoritarisme, etc, l'amène à cette époque à rompre avec les organisations de base qui désirent s'approprier les luttes et expériences menées en commun -comme celle de l'usine Harry Walker-, et ainsi se groupusculariser.

En Assises, parce que l'état a un désir évident de criminaliser l'affaire. Cela lui sortirait une grosse épine du pied, après tant d'années de coopération économique et policière avec l'immonde Franco.

Pourtant, nos actes étaient une réponse à la répression quotidienne en ESPAGNE, puis, plus particulièrement sur celle qui s'est abattue sur nos camarades du M.I.L.

Personne n'ayant réussi à sauver Salvador PUIG-ANTICH, nous avons voulu nous donner les moyens d'éviter de nouvelles condamnations à mort (pour Oriol SOLE-SUGRANYES et Jose-Luis PONS-LLOBET).

Depuis Franco décédé, nos camarades emprisonnés en ESPAGNE ont été amnistiés et nous, 7 ans après, avons à répondre devant la justice française d'actes similaires.

A l'heure où l'actualité montre que le fascisme espagnol n'est pas mort et donc ré-actualise notre lutte d'alors, nous demandons notre acquittement.

*

Dans quelques jours, à nous «l'honneur» d'un procès d'assises. En Janvier dernier, eut lieu un premier procès des GARI. Il se termina par l'acquittement de tous. Mais tous les accusés avaient nié et leur appartenance aux GARI et leur participation à l'enlèvement du banquier SUAREZ.

Aujourd'hui, du 19 au 31 Mars, un 2^e procès d'assises va s'ouvrir à PARIS, avec 10 inculpés. Tous ont reconnu les faits et leur appartenance aux GARI. Seront présents :

- Jean-Marc ROUILLAN, le plus lourdement chargé,
- Nicole ENTREMONT, son ex-compagne,
- Victor MANRIQUE,
- Jean-Michel MARTINEZ 2 camarades basques libertaires.
- Pierre ROGER compagnon toulousain

L'action des GARI s'inscrit dans la lignée de celle du M.I.L. Nous avons voulu œuvrer pour sauver nos camarades emprisonnés à BARCELONE.

Nous avons vu l'absence d'intérêt des médias et des journaux : quelle idée ont-ils donc eu, au M.I.L., de se faire arrêter en ESPAGNE et de risquer la peine de mort alors que le régime d'Allende tombait en sang au CHILI ?

Il faut que l'actualité coule goutte à goutte : nos camarades du M.I.L. auraient été bienvenus en Août dans les colonnes des journaux français quand seuls les chats se font écraser !

Et nous avons vu aussi quelle belle manifestation pour notre camarade Salvador l'après-midi même de sa mort, de PARIS à TOULOUSE en passant par GENEVE... merci aux démocrates culs-bénis.

Et maintenant nous avons hâte d'être au 1^{er} Avril 81. Peut-être aurons-nous la chance de voir tomber notre verdict ce jour-là. Et nous voulons notre acquittement, car, en ESPAGNE, nos motivations nous auraient déjà fait amnistier (ainsi PONS-LLOBET, condamné à 60 ans en 1974 est libre depuis 4 ans).

En FRANCE, avant les élections, le gouvernement a besoin de têtes de turcs et de publicité, nous serons donc jugés 7 ans après les faits.

des inculpés.
TOULOUSE, 6 Mars 1981.

On peut envoyer des lettres de solidarité avant le procès à : Maître M.C. ETELIN, 1, place de la Bourse à TOULOUSE
Maître Henri LECLERC 52, boulevard Ornano 75018 PARIS

40 ANS DE
POUVOIR
ABSOLU....





POUR L'ACQUITTEMENT !

Des femmes, des hommes refusant l'autoritarisme d'où qu'il vienne, décident en 1974 de se donner les moyens d'une solidarité active envers les révolutionnaires du M.I.L. (Mouvement Ibérique de Libération) emprisonnés en Espagne.

De qui s'agit-il:

- ENTREMONT Nicole
- CAMILLERI Michel
- ROUILLAN Jean-Marc
- ROGER Pierre
- DELGADO Raymond
- FLOREAL Guadrado
- SAINTIS Dimitri
- INES-TORRES Mario
- MANRIQUE Victor
- MARTINEZ Jean-Michel

° Le 19 mars 81, ils devront comparaître au procès des GARI pour un procès semble-t-il anachronique. Le franquisme est-il mort?

+ Le dictateur espagnol est bien mort depuis 6 ans et pourtant la violence, se manifeste toujours avec la même acuité.

+ Les tortures policières sont toujours d'actualité et pourtant les démocraties conservent la même logique, celle du statut quo et du compromis.

° Le procès des GARI devra donc avoir lieu. Les démocraties ne s'embarrassent nullement de «justes causes». Il ne peut exister pour elles que des intérêts nationaux et internationaux à préserver.

Aussi, ne peuvent-elles pas laisser passer ces actions légitimes (mais nécessairement illégales) qui seraient une porte entre-ouverte à une contestation réelle d'un mode de vie qui nous est imposé.

En 1974, notre erreur fut celle de ne pas avoir agi plus tôt, afin d'éviter l'exécution (le garrot) du jeune catalan.

En 1974, notre faiblesse consista à croire que les pressions internationales (mais légales celles-ci) des masses, des personnalités de tout horizon, des organismes de tout genre (partis politiques, syndicats, organisations humanistes) pouvaient dissuader Franco dans ce sinistre dessein.

Et pourtant, ce qui ne fut réussi par la voie légale pour PUIG ANTICH, le fût par la voie illégale pour les autres emprisonnés du M.I.L.

Dans ce procès d'assise, hors du commun, il importe peu de définir les responsabilités de chacun. Ce qui importe (dans la mesure où, VOLONTAIREMENT, il n'y a pas eu de victimes graves) c'est de savoir qu'il y a 7 ans, les membres du GARI combattirent le pouvoir franquiste et que 7 ans plus tard, le pouvoir judiciaire français décide de réactualiser cette affaire, alors que le pouvoir espagnol AMNISTIA ces mêmes actions survenues en territoire espagnol.

En janvier 81, un premier procès eut lieu pour le rapt du directeur du Banco de Bilbao à Paris par les G.A.R.I. Les jurés ne suivirent pas le réquisitoire prononcé par le ministère public et ACQUITTERENT fort logiquement les premiers inculpés des G.A.R.I.

En mars 81, un second jugement pour des sabotages et des expropriations (banques) se fera à PARIS. Nous sommes en droit d'espérer, de la part des jurés, une attitude aussi cohérente que celle du 31 janvier dernier.

Et pourquoi, dans une même logique, ne pourrait-on pas croire à une amnistie générale de tous les prisonniers politiques.



mensuel - n° 21 MARS 1981

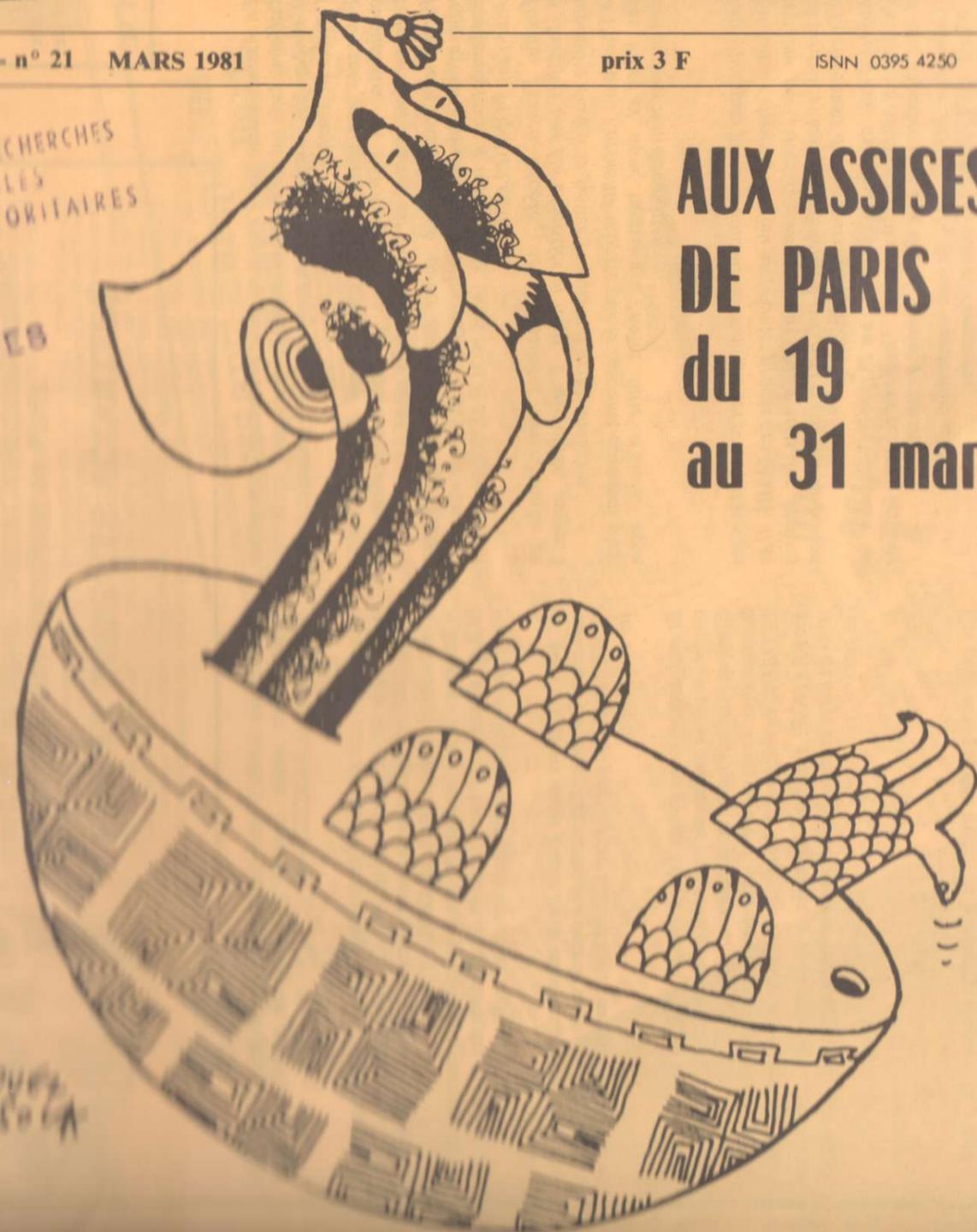
prix 3 F

ISSN 0395 4250

CENTRE DE RECHERCHES
SOCIALES
ANTI-AUTORITAIRES

ARCHIVES

**AUX ASSISES
DE PARIS
du 19
au 31 mars**



MANQUE
DE SOIA